

FORMULE 4

*(Demande d'enregistrement d'une marque de commerce projetée)*

Au registraire des marques de commerce,  
Gatineau (Quebec).

1. Identique au paragraphe 1 de la formule 1.
2. Identique au paragraphe 2 de la formule 1.
3. Identique au paragraphe 3 de la formule 1.

Omettre le paragraphe 4, si l'enregistrement n'est demandé qu'à l'égard de services.

4. Le requérant lui-même ou par l'entremise d'un licencié, ou lui-même et par l'entremise d'un licencié, a l'intention d'employer la marque de commerce au Canada en liaison avec *a)*..... et demande l'enregistrement de la marque de commerce à l'égard de ces marchandises.

Omettre le paragraphe 5, si l'enregistrement n'est demandé qu'à l'égard de marchandises.

5. Le requérant lui-même ou par l'entremise d'un licencié, ou lui-même et par l'entremise d'un licencié, a l'intention d'employer la marque de commerce au Canada en liaison avec *b)*..... et demande l'enregistrement de la marque de commerce à l'égard de ces services.

6. Identique au paragraphe 6 de la formule 1.
7. Identique au paragraphe 7 de la formule 1.
8. Identique au paragraphe 10 de la formule 1.

FORM 4

*(Application for Registration of a Proposed Trade-Mark)*

To: The Registrar of Trade-marks  
Gatineau, Quebec

1. Same as par. 1 of Form No. 1.
2. Same as par. 2 of Form No. 1.
3. Same as par. 3 of Form No. 1.

4. The applicant by itself or through a licensee, or by itself and through a licensee, intends to use the trade-mark in Canada in association with *(a)*..... and requests registration of the trade-mark in respect of such wares.

Omit par. 4 if reg'n. is requested only in respect of services.

5. The applicant by itself or through a licensee, or by itself and through a licensee, intends to use the trade-mark in Canada in association with *(b)*..... and requests registration of the trade-mark in respect of such services.

Omit par. 5 if reg'n. is requested only in respect of wares.

6. Same as par. 6 of Form No. 1.
7. Same as par. 7 of Form No. 1.
8. Same as par. 10 of Form No. 1.

*Indications concernant la formule 4.*

a) Énumérer toutes les marchandises spécifiques en liaison avec lesquelles le requérant lui-même ou par l'entremise d'un licencié, ou lui-même et par l'entremise d'un licencié, a l'intention d'employer la marque de commerce au Canada et à l'égard desquelles l'enregistrement est demandé. Les marchandises doivent être décrites en termes ordinaires du commerce.

b) Énumérer tous les services spécifiques en liaison avec lesquels le requérant lui-même ou par l'entremise d'un licencié, ou lui-même et par l'entremise d'un licencié, a l'intention d'employer la marque de commerce au Canada et à l'égard desquels l'enregistrement est demandé. Les services doivent être décrits en termes ordinaires du commerce.

*Instructions for Form 4.*

(a) List all the specific wares in association with which the applicant by itself or through a licensee, or by itself and through a licensee, intends to use the trade-mark in Canada, and in respect of which registration is requested. The wares must be described in ordinary commercial terms.

(b) List all the specific services in association with which the applicant by itself or through a licensee, or by itself and through a licensee, intends to use the trade-mark in Canada and in respect of which registration is requested. The services must be described in ordinary commercial terms.